



Article L-2121-25 du CGCT

Date de convocation : 22 septembre 2022
 Date d'affichage : 22 septembre 2022
 Conseillers en exercice : 07
 Conseillers présents : 04
 Conseillers absents : 03
 Conseillers ayant donné pouvoir : 02

Le 28 septembre 2022 à 8h15, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances.

Étaient présents : Jean-Claude Fraissard, Président, Vice-Présidente, Odile Villiod, Marguerite Arpin, Arlette noir.

Était excusés : Catherine Garandel, Magali Vinson.

Étaient invités : Philippe Gimbret, Alice Battaglia.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance,

Odile Villiod, est désigné à l'unanimité et accepte cette fonction

N°	TITRE	Elus ne prenant pas part au vote	Nombre d'élus présents pour le vote	QUORUM = 4 A = atteint NA = non atteint	POUR	CONTRE	ABS	Nombre suffrages exprimés	Majorité absolue des suffrages exprimés	Adoptée = A Refusée = R
n°2022_16	Tarifs du CCAS – Mise à jour	0	4	A	6 dont 2 pouvoirs	0	0	6	4	A

MAIRIE DE MONTVALEZAN – 1 Place de la Mairie – Le Chef-Lieu – 73700 MONTVALEZAN
 Services Administratifs : Tél. 04 79 06 84 12
 Courriel : accueil@montvalezan.fr

N°	TITRE	Elus ne prenant pas part au vote	Nombre d'élus présents pour le vote	QUORUM = 4 A = atteint NA = non atteint	POUR	CONTRE	ABS	Nombre suffrages exprimés	Majorité absolue des suffrages exprimés	Adoptée = A Refusée = R
2022_17	Multi - Accueil – Tableau des effectifs – Emplois non permanents et saisonniers – création	0	4	A	6 dont 2 pouvoirs	0	0	6	4	A

Le Président

Jean-Claude Fraissard

